

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 septembre à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Daniel FRÉRY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Thomas BIETRY, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sandrine JANIAUD LARCHER, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Chantal CHAVANNE à Gilles PERRIN et Emmanuelle PALMA GERARD à Robert NATALE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 9 septembre 2025	Le 15 septembre 2025	En exercice	50
		Présents	30
		Votants	34

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean RACINE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2025-06-03 Bilan annuel - compte rendu à la collectivité au 31 décembre 2024-Site des Forges à Grandvillars

Rapporteur : Christian RAYOT



Vu la délibération n°2010-06-08 relative à l'attribution de la concession d'aménagement du site des Forges à la Sodeb,

Vu la délibération n°2011-06-25 relative à l'avenant au contrat de concession,

Vu la délibération n°2015-08-02 relative à la cession de bâtiments sur le site des Forges,

Vu la délibération n°2017-05-12 relative à l'avenant portant sur le périmètre de la concession d'aménagement du site des Forges,

Vu la délibération n°2022-06-07A relative à l'approbation du bilan révisé au 31 décembre 2021 du site des Forges à Grandvillars,

Vu la délibération n°2023-02-33 relative à l'approbation du bilan révisé au 31 décembre 2022 et à l'avenant qui en découle,

Vu la délibération n°2024-07-13 relative à l'approbation du bilan révisé au 31 décembre 2023 et à l'avenant qui en découle,

Vu le bilan du site des Forges révisé au 31 décembre 2024 reçu le 14 août 2025,

La SODEB, dans le cadre de sa convention de concession pour l'aménagement du site des Forges, doit présenter annuellement un rapport faisant état de l'équilibre budgétaire de l'opération et de son évolution. Ce dernier est soumis à l'approbation de la collectivité délégataire à travers une délibération du Conseil communautaire.

La première phase de restructuration du site des Forges de Grandvillars est achevée depuis mi-2017 avec la livraison du bâtiment Y.

Cette première phase consistait, en plus de la réhabilitation du bâti industriel de plus de 13 000 m² à créer une liaison routière assurant la desserte du site industriel depuis la RD19, avec la réalisation d'un giratoire. Cet accès a permis l'entrée sur le site des poids-lourds et l'accès aux parkings des différentes entreprises dans des conditions de sécurité optimales.

Cette première phase, de par la réhabilitation du bâti et l'aménagement d'une nouvelle infrastructure routière, a permis d'obtenir les résultats escomptés en matière de pérennisation et de développement des activités existantes.

La CCST a décidé courant 2017 d'engager une seconde phase de travaux permettant d'achever la réhabilitation complète du site, avec une ambition qualitative permettant la réinsertion du site dans l'espace urbain, ainsi que l'accueil de fonctions tertiaires supérieures dans les bâtiments restant disponibles propriétés désormais de la SEM SUD DEVELOPPEMENT.

Cette seconde phase est achevée et a porté sur l'aménagement de la Place des Forges et des espaces situés au nord du canal usinier. Cet aménagement, dont l'enjeu principal était de créer un trait d'union entre la Place des Forges et les différentes fonctions urbaines repose sur les choix suivants :

- la Place des Forges, autrefois cour logistique, est totalement sortie de l'espace industriel et son aménagement est à ce jour terminé ; dédiée aux piétons et aux modes doux, la place est interdite à la circulation des véhicules à moteur,
- le bâtiment dit « casernes » a été démoli pour laisser place à l'aménagement d'un parking qui a été achevé en 2021; il permettra de desservir les bâtiments R et U et notamment les services techniques de la CCST présents au RdC du bâtiment R,
- les travaux sur le canal dans cette seconde phase sont à ce jour terminés et ont consisté en la restauration des vannages et du bassin qui servait de réservoir pour les besoins énergétiques et la mise en valeur des installations hydrauliques.



Le bilan fourni intègre l'ensemble des engagements de dépenses et de recettes constatées depuis la genèse de l'opération, pour un montant global de dépenses de 34 133,90 k€ (en intégrant les dépenses restant à réaliser, sans changement significatif par rapport au précédent bilan approuvé au 31 décembre 2023) et un montant global de recettes de 34 133,90 k€ (en intégrant les recettes à venir), équilibrant ainsi les dépenses.

La clôture de l'opération nécessiterait néanmoins que la CCST verse le solde de sa participation à l'équilibre de l'opération.

Ne pouvant s'acquitter de cette participation en une fois, la Collectivité a souhaité lisser sa participation sur les 4 prochaines années, à savoir :

- 400 k€ en 2025
- 400 k€ en 2026
- 400 k€ en 2027
- 130,5 k€ en 2028

montant ainsi la participation totale de la CCST à 6 280,5 k€ (montant inchangé par rapport au précédent bilan), et son effort financier à supporter d'ici 2028 à 1 330,50 k€, somme qui intègre l'allongement du coût du portage financier pendant cette période mais aussi les dépenses courantes actuelles (taxe foncière, entretien des espaces verts, dépenses diverses...).

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider le bilan du site des Forges 2024 présenté par la SODEB en sa qualité d'aménageur,**
- **de valider le montant de la participation prévisionnelle de la CCST qui en découle,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

Annexe : compte rendu annuel à la collectivité arrêté au 31 décembre 2024 – site des Forges Grandvillars

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

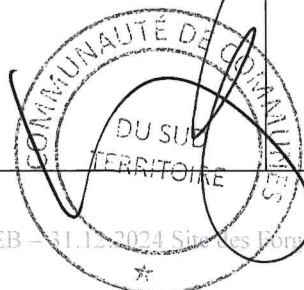
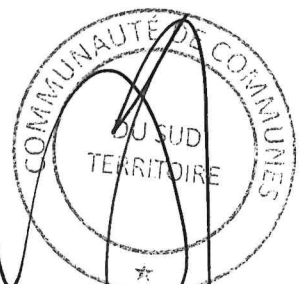
LUNDI 29 SEP. 2025

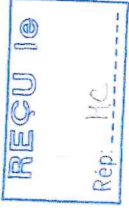
Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**





Monsieur Le Président
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD TERRITOIRE
8 Place Raymond Forni

90100 DELLE

MEROUX-MOVAL, Le 11 Août 2025

N/réf. : 25/044/JM
Opération : 1917
Objet : Site des Forges à Grandvillars
Bilan révisé au 31 Décembre 2024

Monsieur Le Président,

Dans le cadre de l'opération référencée en objet, que vous nous avez concédée en 2010, nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli le bilan révisé au 31 Décembre 2024.

Vous aviez approuvé le bilan révisé au 31 Décembre 2023 le 7 Novembre 2024.

Le présent bilan révisé au 31 Décembre 2024 est équilibré en dépenses comme en recettes à hauteur de 34 133,9 K€, sans changement significatif par rapport au précédent bilan révisé au 31 Décembre 2023 qui s'élevait à 34 133,8 K€.

La participation de la CCST à l'équilibre de l'opération reste inchangée à hauteur de 6 280,5 K€ dont 1 330,5 K€ restent à verser.

Toutes les explications figurent dans la notice descriptive ci-jointe.

En vous remerciant de bien vouloir délibérer sur le bilan révisé au 31 Décembre 2024 et restant bien entendu à votre disposition.

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur Général Délégué,



Sylvain CHENU

COMpte Rendu Annuel à la Collectivité

ARRÊTÉ AU 31 DECEMBRE 2024

SITE DES FORGES
à GRANDVILLARS

CONCÉDANT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE
8 Place Raymond Forni
90101 DELLE Cedex

CONCESSIONNAIRE :

SODEB
La Jonxion 1
1 Avenue de la Gare TGV
90400 MEROUX-MOYAL

Notice descriptive

Bilan révisé au 31 Décembre 2024

NOTICE DESCRIPTIVE

Par délibération en date du 14 Octobre 2010, la Communauté de Communes du Sud Territoire (CCST) a confié l'aménagement et l'équipement de la restructuration du Site des Forges à GRANDVILLARS à la SODEB par convention de concession visée en Préfecture le 4 Novembre 2010.

Un premier avenant à cette convention a été signé le 17 Janvier 2012 :

- le budget prévisionnel de l'opération est approuvé par la CCST à la somme de 25 175 400 € HT.
- l'Article 16.6 1^{er} alinéa de la convention du 4 Novembre 2010 est modifié de la manière suivante : "en application de l'Article L 300-5 du Code de l'Urbanisme, la participation de la CCST au coût de l'opération, destinée à financer les acquisitions et les équipements publics visés à l'Article 14, est fixée à la somme de 5 662 200 € telle qu'elle figure au bilan prévisionnel".

Un deuxième avenant a été signé le 6 Novembre 2015 et avait pour objet :

- d'acter la révision du budget prévisionnel de l'opération, suite à l'évolution des besoins des entreprises locataires exploitant le site, à hauteur de 25 197 643,57 € HT,
- de définir le taux de rémunération du concessionnaire SODEB lié à la vente à la SEM SUD DÉVELOPPEMENT des bâtiments du site et des espaces extérieurs y afférant : en effet bien que la CCST ait recouru à la concession, et ait retenu la SODEB pour porter cette opération, la vocation de la SODEB n'était toutefois pas de porter de façon durable ces ensembles immobiliers par voie de concession d'aménagement et ce d'autant plus qu'il a été créé le 11 Juillet 2012 une structure patrimoniale locale dénommée SEM SUD DÉVELOPPEMENT dont l'objet social devait assurer ce rôle,
- d'approuver le versement des excédents de la trésorerie d'opération de la concession au concédant issus de l'arrêté des comptes de fin 2015 préalablement à la détermination du prix de vente du site à la SEM SUD DÉVELOPPEMENT,
- de valider le nouveau périmètre de l'opération qui intègre désormais les parcelles cadastrées AE 19, 96 et 112 qui correspondent à la Place des Forges et au bâtiment dit "des Casernes".

Depuis la signature de ce deuxième avenant, la Commune de Grandvillars a réalisé l'acquisition de l'ancienne École des Forges, et sa réhabilitation sous forme de logements. Elle est ainsi devenue propriétaire des terrains situés à l'arrière du Bâtiment U, et du canal usinier, qu'il n'était pas prévu au départ d'incorporer dans le projet.

Ces terrains ont été incorporés dans le périmètre de la concession pour faciliter la cohérence des différents aménagements sur l'ensemble du site des Forges et font l'objet d'un **troisième avenant** signé en Juin 2017. Il s'agit des parcelles cadastrées AE 97, 131, 132, 133, 134, 140 et 142.

Un **quatrième avenant** à cette convention a été signé le 26 Octobre 2022 :

- le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 33 843,2 K€ HT,
 - le montant de la participation publique du concédant à l'opération s'élève à 5 990 K€ et le solde à verser à 2 090 K€,
 - l'article 20.12 de la convention de concession du 4 Novembre 2010 est complété comme suit :
"A compter du 1^{er} Janvier 2022, cette rémunération ne saurait être inférieure à la somme de 20 000 €, forfait annuel. Cette rémunération forfaitaire sera révisée sur la base de l'index Ingénierie publié par l'INSEE (valeur de l'indice de Janvier 2022 : 124,3)".
- Un **cinquième avenant** à cette convention a été signé le 11 Août 2025 :
- le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 34 133,8 K€ HT,
 - le montant de la participation publique du concédant à l'opération s'élève à 6 280,5 K€ et le solde à verser à 1 730,5 K€.

POINT PHYSIQUE

La première phase de restructuration du Site des Forges de Grandvillars est achevée depuis mi 2017 avec la livraison du bâtiment Y.

Cette première phase consistait, en plus de la réhabilitation du bâti industriel (plus de 13 000 m²) et de la construction du Bâtiment SELECTARC, à créer une liaison routière assurant la desserte du site industriel depuis la RD 19, avec la réalisation d'un giratoire. Cet accès a permis l'entrée sur le site des poids-lourds et l'accès aux parkings des différentes entreprises dans des conditions de sécurité optimales.

A noter que s'inscrivaient dans ces premiers travaux d'infrastructures, la création d'une liaison douce relayant la francovélosuisse à la partie Sud de Grandvillars.

Cette première phase, de part la réhabilitation du bâti et l'aménagement d'une nouvelle infrastructure routière, a permis d'obtenir les résultats escomptés en matière de pérennisation et de développement des activités existantes.

Par acte notarié du 27 Novembre 2015, la SEM SUD DÉVELOPPEMENT s'est rendue propriétaire des entités LSI et SELECTARC (bâtiments et parkings y afférant) ainsi que des Bâtiments R et U jusqu'alors propriété de la SODEB. La SODEB est restée propriétaire des espaces routiers et parkings en dehors des emprises industrielles, et ce, dans le cadre de la convention de concession d'aménagement.

La CCST via cette convention, a décidé courant 2017 d'engager une seconde phase de travaux, permettant d'achever la réhabilitation complète du site, avec une ambition qualitative permettant la réinsertion du site dans l'espace urbain, et ainsi l'accueil de fonctions tertiaires supérieures dans les bâtiments restant disponibles, propriétés désormais de la SEM SUD DEVELOPPEMENT.

Cette seconde phase est achevée et porte sur l'aménagement de la Place des Forges et des espaces situés au nord du canal usinier. Cet aménagement, dont l'enjeu était de créer un trait d'union entre la Place des Forges et les différentes fonctions urbaines repose sur les choix suivants :

- La Place des Forges, autrefois cour logistique, est totalement sortie de l'espace industriel ; son aménagement est à ce jour terminé et se présente sous forme de gradins doux suivant la déclivité existante entre la RD 19 et le niveau des bâtiments périphériques (Bâtiments R et U). Les formes des aménagements reprennent les courbes des bobines de fil produites ou traitées depuis le 19^{ème} siècle. L'usage généreux de l'acier Corten, acier doux à l'aspect rouillé sur lequel se forme une couche auto-protectrice qui le protège de la corrosion atmosphérique, vient rappeler que, sur ce site, le fer est travaillé depuis plus de trois siècles,

La circulation des véhicules à moteur sur la place y est interdite (sauf véhicules de secours naturellement) ; elle est dédiée aux piétons et aux modes doux et traversée par la piste cyclable,

- le bâtiment dit "Casernes" a été démolit pour laisser place à l'aménagement d'un parking qui a été achevé en 2021. Il permet de desservir les Bâtiments R et U mais également les services techniques de la CCST présents au rez-de-chaussée du bâtiment R,
- le canal usinier, autrefois élément de coupure, devient une liaison qualitative entre les différentes parties du site. A noter que le canal proprement dit a été restauré lors de la première phase, avec démolition de la dalle qui le recouvrait et qui supportait des bâtiments de production.

Les travaux sur le canal dans cette seconde phase sont à ce jour terminés et ont consisté en :

- restauration des vannages et du bassin qui servait de réservoir pour les besoins énergétiques,
- mise en valeur des installations hydrauliques.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

PRÉAMBULE

Pour une bonne lecture de ce bilan, il convient de préciser que celui-ci intègre l'ensemble des engagements de dépenses et de recettes constatées depuis la genèse de l'opération. Cela signifie que ce bilan tient compte à la fois des mouvements financiers générés par la restructuration des bâtis industriels et par la construction du Bâtiment SELECTARC en phase concession et également de la recette liée à la vente à la SEM SUD DÉVELOPPEMENT des bâtis industriels et des parkings y afférant.

1 - LES DÉPENSES (exprimées HT)

1.1 Acquisitions

Le montant des acquisitions se porte à 2 062,6 K€.

Il intègre les acquisitions de la phase 1 (site initial d'environ 12 ha), celles de la phase 2 (Bâtiment dit des dit "Casernes" et ses terrains limitrophes) et les parcelles au pourtour de l'ancienne École des Forges.

1.2 études

Le montant prévisionnel des études s'élève à 454,2 K€.

Ces études correspondent, entre autres, aux frais de géomètres, études de sol, études environnementales... réalisées sur le site depuis la genèse de l'opération en 2010.

1.3 Travaux et honoraires techniques

Le montant prévisionnel des travaux et honoraires techniques s'élève à 23 026,6 K€, sans changement par rapport au précédent bilan au 31 Décembre 2023.

Les dépenses pour les années 2025 à 2028 comprennent principalement l'entretien des espaces verts, le déneigement, le nettoyage, etc...

1.4 Assurance DO / CNR

Le montant des assurances DO/CNR des bâtiments se portent à 133,4 K€.

1.5 Impôts et Taxes

Ce poste s'élève à 350,1 K€ sans changement par rapport au précédent bilan au 31 Décembre 2023.

Pour rappel, ces taxes sont la somme de toutes les taxes liées à un projet de construction/réhabilitation : Taxe Locale d'Équipement, taxe de raccordement aux réseaux, redevance archéologique... auxquelles s'ajoute l'impôt foncier sur la partie non bâtie (parkings).

1.6 Frais financiers

Les 236,3 K€ correspondent aux frais financiers sur emprunts et lignes de trésorerie supportés par la concession avant la vente du site à la SEM SUD DEVELOPPEMENT. A noter que la totalité des emprunts a été transférée à la SEM lors de la vente.

Les 336,2 K€ correspondent aux frais financiers ultérieurs à la vente et plus précisément aux frais générés par la ligne de trésorerie accordée par la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté (CEBFC) et qui est venue à terme lors de la mise en place du prêt moyen terme évoqué ci-dessous.

Les 246,1 K€ (en légère diminution de 13,7 K€ par rapport au précédent bilan au 31 Décembre 2023) correspondent au coût provisionnel du prêt moyen terme de 1 350 K€ sur 5 ans souscrit également auprès de la CEBFC et qui permet le lissage dans le temps du versement de la participation de la CCST.

Le montant des frais financiers a été mis à jour en tenant compte du taux définitif du prêt, 4,58 % et des hypothèses de remboursement de celui-ci (400 K€ en 2025, 2026 et 2027 et le solde de 50 K€ en 2028).

1.7 Frais divers

Le montant des frais divers est en très légère augmentation par rapport au précédent bilan au 31 Décembre 2023 (+ 6,6 K€) et correspond à des frais administratifs (tirage papier, annonces légales, frais divers...) mais aussi à des indemnités d'exploitation versées à LISI AUTOMOTIVE FORMER durant les travaux.

1.8 Dépenses d'exploitations

Ces dépenses d'un montant de 1 606,9 K€ (hors dépenses d'exploitation du Bâtiment des "Casernes") prennent en compte l'ensemble des charges locatives relatives à l'exploitation du site avant la vente à la SEM SUD DEVELOPPEMENT, auxquelles s'ajoutent toutes les charges financières affectées au compte de résultat de l'opération.

1.9 Frais de société

Ces frais correspondent à la rémunération du concessionnaire SODEB calculés selon les dispositions prévues au contrat de concession et à ses avenants successifs.

1.10 Conclusions

L'ensemble de ces dépenses d'investissement conduit à un montant global de 34 133,9 K€ en intégrant celles restant à réaliser, sans changement significatif (+ 0,1 K€) par rapport au précédent bilan approuvé au 31 Décembre 2023.

2 - LES RECETTES (exprimées HT)

2.1 Cessions bâtiments

Ces cessions de 19 710,2 K€ correspondent à la vente du bâti (y compris parkings y afférant) par la SODEB à la SEM SUD DÉVELOPPEMENT le 27 Novembre 2015.

Le prix de vente a été déterminé à l'appui de l'arrêté des comptes de l'opération à fin Octobre 2015.

2.2 Participation du concédant

Le bilan fait apparaître une participation prévisionnelle du concédant à hauteur de 6 280,5 K€. Compte tenu des 4 950 K€ déjà versés au 31 Décembre 2024, la CCST devra supporter un effort financier d'ici 2028 de 1 330,5 K€.

Cette participation de 6 280,5 K€ est sans changement par rapport au précédent bilan approuvé au 31 Décembre 2022.

2.3 Subventions

L'intégralité des subventions liées aux phases 1et 2 ont toutes été perçues, et notamment le solde de la subvention de 1 000 K€ de la Région perçu en fin d'année 2022.

2.4 Recettes diverses

Ces recettes proviennent d'une refacturation de travaux de L'ISI AUTOMOTIVE FORMER à la SODEB.

2.5 Recettes locales

Les recettes locales correspondent pour l'essentiel à la facturation des loyers et des charges locales aux locataires avant la vente du site à la SEM SUD DÉVELOPPEMENT.

"Les autres recettes" d'un montant de 175,0 K€ correspondent à la régularisation de la refacturation des taxes foncières après la vente pour 25,7 K€, aux produits financiers provenant de placements et de rémunérations de comptes courants bancaires pour 47,0 K€, aux recettes diverses pour 14,3 K€ et enfin à une réaffectation de charges financières sur emprunts au coût de revient de l'opération pour 88,0 K€.

2.6 Conclusions

L'ensemble de ces recettes conduit à un montant global de 34 133,9 K€ en intégrant les recettes à venir, équilibrant ainsi les dépenses.

LIBELLES

DEPENSES

Bilan au 31/12/2023
délibération
7/11/2024

31/12/2024 2025 2026 2027 2028 TOTAL

1.ACQUISITIONS

- .ACQUISITIONS n°1 (hors emprises LSI et SELECTARC)
- .FRAIS D'ACTES liés à l'acquisition n°1
- .ACQUISITIONS n°2 (Bâtiment dit "Casernes")
- .FRAIS D' ACTES liés à l'acquisition n°2
- .Acquisition n°3 (SCI Les Saules)
- .FRAIS D' ACTES liés à l'acquisition n°3

1 510,0	1 510,0				1 510,0
17,8	17,8				17,8
510,0	510,0				510,0
8,8	8,8				8,8
15,0	15,0				15,0
1,0	1,0				1,0
2 062,6	2 062,6	0,0	0,0	0,0	2 062,6

ST.1

2.ETUDES

- .GEOMETRE
- .ETUDE DE SOL
- .HONORAIRES ARCHITECTES BET
- .AUTRES ETUDES
- .ETUDES Casernes

35,0	35,0				35,0
78,3	78,3				78,3
189,9	189,9				189,9
142,6	142,6				142,6
8,4	8,4				8,4
454,2	454,2	0,0	0,0	0,0	454,2

ST.2

3.HONORAIRES TECHNIQUES

- .MAITRISE D'ŒUVRE
- .CONTROLE TECHNIQUE
- .COORDONNATEUR SPS (Diag. Amiante - Casernes)

1 786,7	1 786,7				1 786,7
137,6	137,6				137,6
88,8	88,8				88,8
2 013,1	2 013,1	0,0	0,0	0,0	2 013,1

ST.3

4.TRAVAUX

- .Branchements concessionnaires
- .Travaux V.R.D.I historique arrêté de comptes 28/10/2015)
- .Travaux V.R.D (ultérieurs)
- .Travaux préparatoires
- .Travaux constructions

96,6	96,6				96,6
5 485,7	5 485,7				5 485,7
2 966,8	2 966,8				2 966,8
1 023,6	1 023,6				1 023,6
13 453,9	13 453,9				13 453,9
23 026,6	23 026,6	23,0	22,0	22,0	23 026,6

ST.4

5.ASSURANCES D.O ET CNR

133,4	133,4				133,4
-------	-------	--	--	--	-------

6.IMPOTS ET TAXES

350,1	350,1				350,1
-------	-------	--	--	--	-------

7.FRAIS FINANCIERS

- .Frais financiers (historique arrêté de comptes 29/10/2015)
- .Frais financiers sur ligne de trésorerie
- .Frais financiers sur prêt CEBFC 5 ans

236,3	236,3				236,3
335,5	336,2				336,2
259,8	95,1	57,3	43,5	29,8	246,1
831,6	667,6	57,3	43,5	29,8	818,6

ST.5

8.FRAIS DIVERS

219,8	226,4				226,4
-------	-------	--	--	--	-------

9.DEPENSES D'EXPLOITATION

- . Sur Site des Forges
- . Sur bâtiment dit "Casernes"

1 606,9	1 606,9				1 606,9
85,2	85,2				85,2
1 692,1	1 692,1	0,0	0,0	0,0	1 692,1

ST.6

10.FRAIS DE SOCIETE

- .Sur dépenses investissements
- .Sur dépenses investissements bâtiment dit "Casernes"
- .Sur Commercialisation
- .Sur liquidation
- .Sur gestion locative (bâtiment dit "Casernes")
- . Forfait annuel à compter de 2022

907,7	907,7				907,7
1,8	1,8				1,8
121,2	121,2				121,2
22,5	22,5			22,5	22,5
1,7	1,7				1,7
141,0	62,3	21,3	21,3	21,3	147,5
1 195,9	1 094,7	21,3	21,3	21,3	1 202,4

ST.7

11. REVERSEMENT EXCEDENT D'EXPLOITATION AU CONCEDANT

2 154,4	2 154,4				2 154,4
---------	---------	--	--	--	---------

TOTAL DEPENSES

34 133,8	33 724,0	124,8	98,8	86,1	34 133,9
----------	----------	-------	------	------	----------

RECETTES

LIBELLES

Bilan au 31/12/2023
délibération
7/11/2024

31/12/2024 2025 2026 2027 2028 TOTAL

1.CESSIONS BATIMENTS

- . VENTE DU SITE DES FORGES A LA SEM SUD DVPT
- . VENTE DES BATIMENTS R et U

	19 610,2					19 610,2
ST.8	100,0					100,0
	19 710,2	0,0	0,0	0,0	0,0	19 710,2

2.PARTICIPATION DU CONCEDEANT

- . Participation acquisition foncière
- . Participation diverses

	1 500,0					1 500,0
	4 780,5					4 780,5
	6 280,5	400,0	400,0	400,0	130,5	6 280,5

3.SUBVENTIONS

- .FNADT (phase 1)
- .FMN (phase 1)
- .Région (phase 1)
- .Département (phase 1)
- .DSIL (phase 2), pm 400K€ perçus en direct par CCST
- .Région (phase 2)

	100,0					100,0
	1 324,9					1 324,9
	823,5					823,5
	1 000,0					1 000,0
	0,0					0,0
	1 000,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 000,0
	4 248,4	0,0	0,0	0,0	0,0	4 248,4

4. Recettes diverses

	37,0					37,0
--	------	--	--	--	--	------

5.RECETTES LOCATIVES (Site des Forges)

- .Produits des loyers
- .Remboursements des charges locatives
- .Autres recettes

	3 099,1					3 099,1
ST.8	479,8					479,8
	175,0					175,0
	3 753,9	0,0	0,0	0,0	0,0	3 753,9

6.RECETTES LOCATIVES (Bâtiment dit "Casernes")

- * PRODUITS DES LOYERS
- * REMBOURSEMENT CHARGES LOCATIVES

	91,2					91,2
ST.9	11,9					11,9
	103,1	0,0	0,0	0,0	0,0	103,1

7.PRODUITS FINANCIERS

	0,7					0,8
--	-----	--	--	--	--	-----

TOTAL RECETTES	34 133,8	400,0	400,0	400,0	130,5	34 133,9
----------------	----------	-------	-------	-------	-------	----------

SOLDE ANNUEL D/R

SOLDE CUMULE D/R

	-920,6	275,2	301,2	313,9	30,3	0,0
	-920,6	-645,4	-344,2	-30,3	0,0	0,0

FINANCEMENT ET TRESORERIE

	31/12/2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
						0,0
						0,0
	20,1					20,1
	0,1					0,1
						0,0
						0,0
		2,6				2,6
	16,6					16,6
						0,0
		0,0				0,0
						0,0
	1 350,0				15,0	1 350,0
						15,0
	56,1					56,1
	1 442,9	2,6	0,0	0,0	15,0	1 460,5
						0,0
						0,0
						0,0
	20,1					20,1
	0,1					0,1
	0,0					0,0
						0,0
	2,6					2,6
		16,6				16,6
						0,0
						0,0
						0,0
	100,0	400,0	400,0	400,0	50,0	1 350,0
	15,0					15,0
	0,0					0,0
		56,1				56,1
	117,6	492,9	400,0	400,0	50,0	1 460,5
	1 325,3	-490,3	-400,0	-400,0	-35,0	0,0
	1 325,3	835,0	435,0	35,0	0,0	0,0
	-920,6	275,2	301,2	313,9	30,3	0,0
	-920,6	-645,4	-344,2	-30,3	0,0	0,0
	404,7	-215,1	-98,8	-86,1	-4,7	0,0
	404,7	189,6	90,8	4,7	0,0	0,0

LIBELLES	
ENCAISSEMENTS	
1- SUBVENTIONS RECUES REGION	
2- SUBVENTIONS RECUES ETAT	
5-CHARGES PAYEES D'AVANCES	
6- REMUNERATION SOCIETE A PAYER	
7- INTERETS COURT TERME A PAYER	
INTERETS COURUS NON ECHUS	
8- PRODUITS FINANCIERS RECUS	
9- TVA REMBOURSEE	
10- SOLDE FOURNISSEURS DUS	
11- SOLDE CLIENT (SEM SUD DEVELOPEMENT)	
12- SOLDES CLIENTS DIVERS	
13- TVA A DECAISSER	
14 - EMPRUNT 5 ANS CEBFC	
15- TITRES DE PARTICIP. CREDIT COOP.	
16- DEPOTS GARANTIE	
17- AVANCE DE TRESORERIE/PREFINANCEMENT SOCIETE	
TOTAL ENCAISSEMENTS	
DECAISSEMENTS	
1- SUBVENTIONS A RECEVOIR ETAT (Solde antérieur)	
2- SUBVENTIONS A RECEVOIR REGION (Solde antérieur)	
5-CHARGES PAYEES D'AVANCES	
6- REMUNERATION SOCIETE PAYEE	
7- INTERETS COURT TERME PAYES	
INTERETS COURUS NON ECHUS	
8- PRODUITS FINANCIERS A RECEVOIR	
9- TVA A REMBOURSER	
10- SOLDE FOURNISSEURS	
11- SOLDE CLIENT DU (SEM SUD DEVELOPEMENT)	
12- SOLDE CLIENT DIVERS	
13- TVA DECAISSEE	
14- EMPRUNT 5 ANS CEBFC	
15- TITRES DE PARTICIP. CREDIT COOP.	
16- DEPOTS GARANTIE	
17- AVANCE DE TRESORERIE/PREFINANCEMENT SOCIETE	
TOTAL DECAISSEMENTS	
SOLDE ANNUEL FINANCE	
SOLDE CUMULE FINANCE	
RAPPEL SOLDE ANNUEL D/R	
RAPPEL SOLDE CUMULE D/R	
SOLDE TRESORERIE	
SOLDE TRESORERIE CUMULEE	

